

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 14,
Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERCTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gre à gre pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
EDOUARD ROUVÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des saints-Pères, 4.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 16 Mars 1886

Une collision s'est produite mercredi dernier 10 mars vers cinq heures et demie du soir, au quartier du Tenao, sur le territoire de la Principauté, près la station de Monte Carlo, entre le train 483 venant de Nice, et le train 502 venant de Menton, qui devaient se croiser à la station de Cabbé-Roquebrune.

Plusieurs wagons furent, les uns projetés par dessus le mur de soutènement, haut de 30 à 40 mètres, qui borde la mer, les autres contre les rochers du côté opposé.

Le mécanicien et le chauffeur du train 483 étaient parvenus à sauter sur la voie et ont ainsi été épargnés ; mais ceux du train 502 ont succombé : le mécanicien Domergue, immédiatement ; le chauffeur Laurent, le lendemain à l'Hôtel-Dieu, où il avait été transporté.

La nouvelle de la catastrophe s'est répandue instantanément dans la Principauté. S. Exc. le Gouverneur Général, M^{gr} l'Evêque, le Secrétaire Général, l'Avocat Général et toutes les autorités de la Principauté, le clergé, les gardes d'honneur du Prince, les carabiniers, les pompiers, ainsi que leurs officiers, ayant à leur tête M. le colonel de Sainte-Croix, le Directeur de la Police et les commissaires avec les sergents de ville accoururent, et l'on s'occupait tout d'abord de porter secours aux victimes de l'accident. Grâce aux boîtes de secours de la Société des Bains, MM. les docteurs Colignon, Kunemann, Gueirard, Barraña, Soins, Sluys et Reynaud purent parer au plus pressé ; les omnibus servaient au transport des blessés à l'hôtel de Paris, où des lits furent instantanément disposés dans une salle du rez-de-chaussée, ils purent ainsi être pansés et réconfortés, puis transportés, les uns à leur domicile et les autres à l'Hôtel-Dieu où, selon les instructions du Prince, et sous la direction de M. le docteur Coulon, les soins les plus attentifs n'ont cessé de leur être prodigués ; seul, le sieur Féraud, chef de train, manquait à l'appel. Son corps ne fut retrouvé que le lendemain sous une locomotive. Les débris des machines et des voitures encombraient la voie.

M. Catusse, préfet des Alpes-Maritimes, et M. de la Morlière, consul de France, qui se trouvaient au Casino, arrivèrent sur les lieux, ainsi que MM. les docteurs Farina, Chiaï, Balestre, Pellegrin. Après l'enlèvement des blessés, on procéda, à l'aide du personnel et du matériel amenés de Nice, au déblaiement de la voie qui n'a pu être terminé que jeudi soir.

Le Clergé, les Frères de la Doctrine Chrétienne, les sapeurs-pompiers sous le commandement du

capitaine Ardoïn, les gardes et les carabiniers se sont fait remarquer par leur dévouement.

S. A. S. le Prince, actuellement en résidence au château de Marchais, informé de la catastrophe par le Gouverneur Général, s'est empressé d'adresser à Son Excellence un télégramme exprimant la douloureuse émotion que lui causait cette nouvelle, et recommandant les victimes à toute la sollicitude du Gouverneur.

Dans cette triste circonstance, tout le monde a fait largement son devoir, et nous ne pourrions entreprendre l'énumération de tous les dévouements, dont beaucoup sont demeurés inconnus, sans risquer des oublis regrettables. Nous devons donc nous borner à constater que chacun s'est empressé de payer de sa personne et de contribuer de son mieux à réaliser les généreuses intentions de notre Auguste Souverain.

Le nombre de ces victimes a été fort exagéré par certains récits. Nous croyons donc devoir, en vue de prévenir ou de calmer des inquiétudes sans objet, en donner la liste exacte. La voici :

Morts :

Domergue Jean-Baptiste, mécanicien du train 502 ;
Laurent Ferdinand, chauffeur ;
Féraud Justin-Joseph, chef de train ;
Ferrero Jean, entrepreneur à Ventimiglia ;
Preve Jacques, journalier à Menton.

Blessés à l'Hôtel-Dieu :

Roche Louis, gérant de la Taverne-Alsacienne à la Condamine ;
Novaro Sébastien, chapelier à Nice ;
M^{me} Novaro Henriette, femme du précédent ;
Novaro Jacques, père du précédent, propriétaire à Ventimiglia, 86 ans ;
M^{me} Prieur, de Paris ;
Blanc Victor, ouvrier boulanger, venant de Ventimiglia, allant à Marseille ;

Blessés soignés à domicile :

M^{me} et M^{lle} Tosseyn, artistes lyriques, 2, rue des Princes ;
M^{lle} Hencer, artiste lyrique, 2, rue des Princes ;
M^{me} et M^{lle} Dagnino, couturières à la Condamine.
M^{me} veuve Beck et M^{me} Gallot au Grand-Hôtel-Continental ;
Lucchini Ange, rentier à Marseille, et Roux Léon, étudiant en droit, aussi à Marseille, hôtel de Russie, partis le 12 ;
Chaffal Elisa, artiste, hôtel de la Terrasse ;
Prieur Frédéric, bijoutier, rue des Blancs-Manteaux, à Paris, sa fille Marie Prieur, et sa belle-mère M^{me} Domange, hôtel Beau-Séjour ;
Landrini Louise, couturière à Vidauban, hôtel de la Condamine ;
Plus deux étrangers, M. Perinardo, négociant à Menton, et Ferrari Henri, sommelier, demeurant à Nice, qui, n'ayant que de légères contusions, ont pu regagner de suite leur domicile ;

Soit en tout, 22 blessés, dont quelques-uns gra-

vement atteints sont néanmoins, on l'espère, hors de danger.

Ils sont unanimes à louer les soins dévoués qui leur sont prodigués tant par les médecins que par les sœurs de Bon-Secours et les sœurs hospitalières.

Samedi 13 mars à 10 heures du matin, ont eu lieu les obsèques des sieurs Ferrero et Preve. Le Secrétaire Général du Gouvernement, le Colonel de Sainte-Croix, le L^{ie} Colonel de Castro, Aide de camp de Son Altesse Sérénissime, le Maire, l'Avocat Général, et la plupart des autorités civiles et militaires de la Principauté suivaient le convoi, en tête duquel marchaient les familles des défunts, le marquis Orenco, président de la Société de secours mutuels de Ventimiglia, et les membres de cette société ; M. Raybaudi, gérant par intérim l'agence consulaire d'Italie.

Dans l'assistance nombreuse, on remarquait également MM. Maillot, procureur de la République à Nice ; Bougenot, inspecteur de l'exploitation ; Villiard, chef de section du chemin de fer ; Perrot, chef de gare à Monaco, et divers employés de la C^{ie} P.-L.-M. Aux couronnes apportées par ces derniers viennent se joindre celles déposées par la Mairie de Monaco et la Société de secours mutuels de Ventimiglia.

La messe, à la Cathédrale, a été célébrée par M. le curé-archiprêtre Ramin. M^{gr} l'Evêque a donné l'absoute. Les artistes de la maîtrise ont fait entendre plusieurs morceaux de circonstance.

Au cimetière, MM. le Consul de France, le délégué consulaire d'Italie et le marquis Orenco se sont fait successivement les interprètes de la sympathie universelle pour les familles si douloureusement éprouvées, et de la gratitude à l'occasion des soins dont les victimes de l'accident ont été l'objet de la part du Gouvernement.

M. le Secrétaire Général a remercié en quelques mots, rappelant la sollicitude de Son Altesse Sérénissime à l'égard des blessés, et s'associant à la sympathie qui venait d'être manifestée.

NOUVELLES LOCALES

Le Tribunal criminel de Monaco, dans son audience du 11 de ce mois, a condamné le nommé Léon Brun, né à Aubenas (Ardèche), à cinq années de réclusion pour émission et fabrication de fausse monnaie.

Jeudi dernier 11 mars, M^{gr} l'Evêque a reçu la visite de deux prélats français venant de Rome : M^{gr} Ardin, évêque de la Rochelle, et M^{gr} Fleury-Hottot, évêque de Digne.

M^{re} Ardin, originaire de la Franche-Comté, ancien aumônier du Sénat à Versailles, puis évêque d'Oran, a été depuis deux ans transféré à la Rochelle où il succéda à M^{re} Thomas, nommé à l'archevêché de Rouen. C'est un prélat plein de cœur, d'un abord agréable, très regretté à Oran et qui déjà a conquis l'affection du clergé et des fidèles de la Rochelle.

M^{re} Fleury-Hottot, né à Saint-Germain-en-Laye, diocèse de Versailles où il a laissé de brillants et sympathiques souvenirs, occupe depuis un an à peine le siège de Digne, devenu vacant par la nomination de M^{re} Vigne à l'archevêché d'Avignon.

Leurs Grandeurs ont visité le Palais, les églises et les principaux établissements de la Principauté. Elles paraissaient surprises de voir réunies de si belles choses sur un si petit coin de terre. M^{re} de Digne ayant appris de M^{re} d'Hermopolis qu'un de ses diocésains, Louis Roche, de Forcalquier, se trouvait parmi les victimes de la catastrophe arrivée la veille, a voulu le voir. Les deux prélats ont béni l'intéressant blessé qui a été visiblement touché de ce témoignage d'affection.

NN. SS. de la Rochelle et de Digne, reconduits à la gare par M^{re} Theuret, sont partis pour Nice et Marseille par le train de 4 heures.

La semaine précédente, jeudi 4 mars, deux autres prélats français se rendant à Rome, M^{re} Catteau, évêque de Luçon, et M^{re} Labouré, évêque du Mans, étaient descendus chez les RR. PP. Carmes, à la villa Eden, et avaient visité la Principauté avec M^{re} l'Evêque d'Hermopolis.

CATHÉDRALE DE MONACO

Vendredi 19 Mars

FÊTE DE SAINT JOSEPH

PATRON DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE
(Fête de dévotion)

Les Messes auront lieu dans toutes les églises comme le dimanche.

A 10 heures. — Grand'Messe Pontificale.

A 3 heures. — Chant des Complies, Sermon, Salut solennel donné par M^{re} l'Evêque.

Le 20 Mars (samedi des Quatre-Temps), à 8 heures du matin, M^{re} l'Evêque célébrera la Sainte Messe et fera l'ordination d'un Diacre.

Dimanche 21 Mars

FÊTE DE SAINT BENOIT

PATRON SECONDAIRE DE LA CATHÉDRALE

M^{re} l'Evêque assistera pontificalement à la Grand'Messe, à 10 heures du matin, et aux Vêpres, à 3 heures de l'après-midi — Sermon, Salut.

Le 7 mars, le sieur Garoscio Joseph, portier de la villa Violette, a trouvé, non loin de cette villa, une épingle à cheveux montée en brillants. Cet objet a été par lui déposé au Commissariat de police de son quartier, où il a été réclamé par madame Jakson demeurant à l'hôtel de Paris.

Plusieurs yachts de plaisance et un trois-mâts à vapeur sont entrés cette semaine dans notre port.

TIR AUX PIGEONS

CONCOURS DE DEUXIÈME SÉRIE

Jeudi 11 et vendredi 12 mars

GRAND PRIX DE CLÔTURE. — Un Objet d'Art et 3,000 fr., ajoutés à 100 francs d'entrée.

Jeudi 11 mars.

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 27 mètres. 16 tireurs.

Partagée entre MM. Gervais, de Larocheffoucauld et lord de Clifford (305 francs).

Trois poules ont été gagnées : la première par M. Gordon Smith et lord de Clifford, 5 sur 5 (130 fr.) ;

la seconde, par MM. Gervais et Murphy, 5 sur 6, la troisième par M. Welbore Ellis, 6 sur 6.

Le concours du Grand Prix de clôture, commencé jeudi entre 38 tireurs inscrits :

MM. Clayton — Roqueville — Guidicini — Lapanlle — Halford — Gaioli — Sutcliffe — Crombez — H. Hall — Chouquet — Comte de Montecupo — Finch — Welbore Ellis — Pinson — G.-E. Thompson — De Fontaine — Yardley — Kennedy — Baron de Saint-Trivier — Lord de Clifford — Baron de Saint-Clair — Prince de la Tour d'Auvergne — Edgard Murphy — R.-B. Thompson — Lany — Chaplin — Comte de Chateaubriand — Gordon Smith — Marquis Ridolfi — Grace — Mainetto Ghido — De Vankovitsch — Paul Gervais — Colonel de Paget — Comte de Larocheffoucauld — Journu — Richardson — De Laseyne.

a été continué le lendemain.

1^{er}, Baron de Saint-Clair, 17 sur 18 (2,100 fr.).

2^e, M. Kennedy, 16 sur 18 (1,125 fr.).

3^e, Lord de Clifford, 13 sur 15 (800 fr.).

4^e, Sutcliffe, 12 sur 15 (475 fr.).

Le même jour, vendredi, la poule d'essai, entre 9 tireurs, a été gagnée par lord de Clifford, 4 sur 4 (170 francs.).

Deux autres poules ont été gagnées, la première par MM. Yardley et Larocheffoucauld, 6 sur 6 (245 francs.).

La deuxième (poule optionale), entre 14 tireurs, par M. le comte de Montecupo, 16 sur 16 (265 fr.).

Samedi 13 mars

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 26 mètres. 8 tireurs. — Gagnée par M. Gordon Smith (150 francs.).

PRIX DU MONT-ASSEL (handicap). — Un Objet d'Art, ajouté à une entrée de 50 fr. ; 30 % au second, 20 % au troisième sur les entrées. — 1 pigeon.

9 tireurs.

1^{er}, M. Hall, 9 sur 9 (200 francs).

2^e, M. Gordon Smith, 8 sur 9 (135 francs).

3^e, M. Sutcliffe, 7 sur 9 (90 francs).

Poule, 6 tireurs, gagnée par M. Murphy (115 fr.).

Poule optionale 5 pigeons. — 7 tireurs, gagnée par M. Sutcliffe, 7 sur 7 (130 francs).

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONACO

Jeudi 18 Mars 1886, à 2 h. 1/2

17^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE & MODERNE

Sous la direction de M. Arthur STUCK

Symphonie héroïque Beethoven.

A. Allegro con brio. — B. Marche funèbre. — C. Scherzo, allegro vivace. — D. Finale, allegro molto.

Le Songe d'une nuit d'été (fragments symphoniques) Mendelssohn.

A. Ouverture. — B. Allegro appassionato. — C. Andante nocturne (le solo de cor par M. Bonnaud). — D. Scherzo (le solo de flûte par M. Chavanis).

Fragments d'Harold en Italie Berlioz.

(2^e audition.)
Marche des pèlerins chantant la prière du soir (le solo d'alto par M. Schultz).

Airs de danse de Castor et Pollux Rameau.

A. Gavotte. — B. Menuet. — C. Passepied. — D. Chaconne.

Scènes Alsaciennes (fragments) J. Massenet.

A. Sous les tilleuls (les soli de violoncelle et de clarinette par MM. E. Gillet et Prouven). — B. Au cabaret.

Ce soir mardi et samedi 20, le *Toréador* et les *Noces de Jeannette*.

Des trains spéciaux de luxe sont établis à dater de cette semaine, à l'aller, entre Paris et Ventimiglia ; au retour, de Ventimiglia ou de Nice à Paris.

1^{er} Les mardis et mercredis, trains de lits-salons P.-L.-M., partant de Nice à midi 15 ; arrivée à Paris, 8 h. 3 matin.

2^o Les lundis et vendredis, trains de wagons-lits, partant de Ventimiglia à 10 h. 35 matin ; de Menton, 10 h. 53 ; de Roquebrune, 11 h. ; de Monte Carlo, 11 h. 40 ; de Monaco, 11 h. 18. Arrivée à Nice, 11 h. 50 ; départ de Nice, midi 15 ; arrivée à Paris, 8 h. 3 matin.

Ces trains auront lieu les mêmes jours au départ de Paris à 9 h. 25 soir et auront la marche de l'ancien train L, savoir : les trains de lits-salons arrivant à Nice à 4 h. 53 du soir, s'y arrêtant ; les trains de wagons-lits allant jusqu'à Ventimiglia, avec l'horaire suivant : arrivée à Nice à 4 h. 53 du soir, à Monaco, 5 h. 28 ; à Monte Carlo, 5 h. 40 ; à Menton, 5 h. 58, et à Ventimiglia à 6 h. 18.

La *Vigie de la Méditerranée*, journal de Saint-Raphaël et de Saint-Tropez, de dimanche dernier, consacre l'article suivant à l'*Annuaire de la Principauté* pour 1886 :

Sous le titre modeste d'*Annuaire de la Principauté de Monaco*, nous recevons un petit chef-d'œuvre de typographie et de reliure, en même temps qu'une publicité des plus intéressantes au point de vue de la statistique européenne, une sorte de résumé géographique des plus complets et des mieux compris.

L'étranger trouvera dans ce volume, tous les renseignements nécessaires, indispensables à toute personne qui visite la Principauté.

L'annuaire de cette année contient, en outre, une étude fort attrayante sur la section de Monaco à l'exposition d'Anvers et sur les succès que les exposants monégasques y ont obtenus.

J'ai dit en outre que c'était un petit chef-d'œuvre de typographie et de reliure, et je ne saurais trop féliciter l'honorable Directeur de l'imprimerie de Monaco, des presses de laquelle est sorti cet annuaire.

J'oubliais qu'à la fin de ce petit volume se trouve une carte, très bien faite, du territoire de la Principauté.

VICE-CONSULAT DE FRANCE A MONACO

Le Consul de France dans la Principauté a l'honneur de faire parvenir à toutes les personnes qui ont généreusement contribué au sauvetage des Français blessés lors de la catastrophe du 10 courant, ou leur ont depuis prodigué leurs soins, l'expression de sa profonde gratitude.

Monaco, le 12 mars 1886.

E. DE LA MORLIÈRE.

LES ARCHIVES DU PALAIS DE MONACO

(Second article)

On lit dans le *Times* du 27 février :

Qui ont été les premiers habitants du rocher sur lequel est construite la cité de Monaco ? C'est là un problème non encore résolu, quoique l'ancien nom latin *Portus Herculis Monacæ*, rappelle un établissement de Phéniciens et un temple de leur dieu que les Grecs appelaient Héraklès. Il est moins douteux que les premiers colons du rocher ont joué sur les bords de la Méditerranée un rôle qui ressemble à celui de Rob-Roy dans les Highlands et qu'ils vivaient aux dépens de leurs voisins.

Quoi qu'il en soit, l'approvisionnement de Monaco a toujours été pour cette cité une question vitale entrant toujours comme élément essentiel dans les traités auxquels les souverains de Monaco ont pris part. Des monarques désireux d'exercer quelque suprématie sur la Méditerranée avaient bien soin de se concilier Monaco et d'en tirer parti. Cette petite principauté n'a jamais manqué de prétendants à son alliance et à son amitié. La France et l'Espagne, à l'apogée de leur puissance et de leur gloire, se disputaient le privilège d'exercer un protectorat sur Monaco, tout en reconnaissant l'une et l'autre que la Principauté était parfaitement indépendante et ne devait allégeance à aucun suzerain.

Une dépêche inédite trouvée dans les archives déclare que Monaco doit être regardé comme « la clef de Gènes et la porte de la Provence ».

La nature a certainement donné à Monaco une position dominante. Lorsque la France et l'Espagne se disputaient la suprématie sur les bords de la Méditerranée, l'aide de Monaco était de première importance. Le Prince ne s'était pas plus tôt déclaré pour l'une d'elles que l'autre ourdissait des intrigues pour le détacher de cette alliance. Il était indispensable pour Monaco d'être dans de bons termes avec l'une ou l'autre de ces puissances, parce que la Principauté, quoique beaucoup plus grande qu'elle ne l'est maintenant, ne pouvait se défendre seule, tandis qu'elle était libre d'appréhension sinon exultante de confiance, lorsqu'elle se sentait soutenue par l'une d'elles.

Le protectorat espagnol a été un long et notable épisode dans l'histoire de Monaco. La décadence croissante aussi bien que la mauvaise foi de l'Espagne a été une des causes qui ont amené le

transfert de ce protectorat à la France. Pendant un court intervalle, à une époque plus rapprochée de la nôtre, ce protectorat a été exercé par la Sardaigne. Mais dans toutes les occasions où ce protectorat était désiré, l'indépendance de Monaco était formellement reconnue. Les archives confirment amplement ce fait de 1421 à 1865. En 1421, un traité de navigation a été conclu entre Monaco et Florence, et l'année suivante vit signer une alliance entre la Principauté et le royaume de Naples. En 1501, Louis XII reconnut la complète indépendance de Monaco, et dix ans plus tard il déclara que le souverain de Monaco dérivait son droit « de Dieu et de son épée ». Auparavant, Lucien I^{er} avait déjà affirmé qu'il régnait « par la grâce de Dieu et son épée », et il agit en conséquence quand Raphaël Rostan se présenta à lui comme envoyé de Marseille pour protester contre des redevances douanières qu'il avait imposées à des bâtiments marseillais; Lucien dit à l'envoyé : « Je ne dépends, ni de la France, ni de Gènes, ni d'une autre puissance, pas même de l'Espagne; je suis prêt à être l'ami de quiconque désire mon amitié; autrement, je reste chez moi. »

La plus frappante confirmation de l'indépendance de Monaco émane de l'empereur Charles-Quint. Une tentative avait été faite dans une convention passée à Burgos en 1524 pour convertir Monaco en fief impérial. Augustin Grimaldi, seigneur de Monaco et évêque de Grasse, protesta contre cette clause, et le résultat fut que, lors de la ratification de la convention à Tordesillas, l'empereur déclara nul et non avenu l'article relatif au fief, en reconnaissant expressément l'indépendance de Monaco dont il appelait le Prince, son « ami et allié. »

L'instrument original de cette convention a disparu pendant plus d'un siècle. M. Saige, conservateur des Archives, a eu la bonne fortune de le retrouver récemment dans un dossier relatif à un procès engagé par le marquis Grimaldi de Cagnes contre Honoré III, et dans lequel le marquis cherchait, mais sans y réussir, à prouver que Monaco était devenu fief impérial par la convention de Burgos, ce qui devait faire passer la succession dans la ligne mâle. J'ai vu et lu ce très curieux document historique. Le grand sceau de l'empereur est attaché au parchemin avec des cordons d'or.

Le protectorat espagnol de Monaco, que l'empereur Charles-Quint institua avec le consentement du seigneur-évêque Augustin Grimaldi, dura un siècle et quart. En 1641, ce protectorat passa de l'Espagne à la France. C'est durant le protectorat espagnol que fut livrée la bataille de Pavie, le 24 février 1525. Un mois plus tard, l'empereur Charles-Quint écrivait au seigneur-évêque de Monaco une lettre que je publie pour la première fois.

De par l'Empereur,

Reverend père en Dieu, chier et feal conseiller, nostre beaul frere et lieutenant general en Ytalie le duc de Bourbonnoys, et aussi nostre vice Roy de Naples nous ont bien aplemment escript et adverty de vostre bon, grand et leal devoir en ceste bien heureuse bataille contre le Roy de France. Nous ne vous en scaurions assez mercyer; mais vous pouvez estre certainement assurez que n'obliions james ung tel service, car nostre intencion est le reconnoistre bien entierement de maniere que en reciproque qu'avez mis la vie et les biens en hazard pour nostre service, soustenir et garder nostre honneur reputation et bon droit, vous et les autres qui nous ont bien servy ayez aussi part au prouffit de la victoire, comme plus au long vous diront nostre dict frere de Bourbon et nostre dict vice roy, lesquels vous requerrons croyre comme nous memes, et continuer à faire service à icellui nostre frere de Bourbon, comme voudriez faire à nostre propre personne. Et a tant, Reverend pere en Dieu, chier et feal conseiller, Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escrip en nostre ville de Madril le xxvi^e jour de mars M^oVCXXV.

CAROLUS.

Contresigné : LALLEMAND,

L'adresse : A Reverend Pere en Dieu, nostre ame et feal conseiller le Seigneur de Monago evesque de Grace (1).

Dans le traité conclu entre Monaco et l'Espagne, il y a une stipulation montrant jusqu'où allaient les espérances du Prince de Monaco. Cette stipulation établissait en effet que, Paris une fois tombé au pouvoir de l'Empereur, les neveux du Prince auraient deux séances au Parlement, ou au moins une au Parlement de Paris et l'autre à celui de Toulouse. Il était aussi stipulé que l'Empereur entretiendrait à ses frais, dans le port de Monaco, quatre vaisseaux spécialement armés pour empêcher les ravages sur les côtes des pirates musulmans.

Mais la disposition la plus importante et la plus favorable au bien-être de Monaco, était celle par laquelle il lui serait fourni du blé par le royaume de Naples. En effet, comme je l'ai déjà dit, la nécessité de s'assurer des vivres était la cheville ouvrière de la politique de ces Princes. Sur le roc même, les seuls végétaux qui fleurissent et fructifient, croissent dans un sol apporté de loin. Au pied du rocher et le long de la mer prospèrent des oranges et des limoniers produisant une grande quantité d'excellents fruits; nulle part les olives ne sont plus abondantes et de meilleure qualité; mais les récoltes qui constituent le fonds de l'alimentation publique font absolument défaut.

Soit pour cette raison, soit pour quelque autre restée inconnue, le seigneur-évêque de Monaco était entré en négociations avec la République de Gènes pour la cession du rocher en échange de la souve-

raineté de Vintimille et avec paiement de 250,000 ducats comme soulte par cette République. Ces négociations avaient abouti en 1530, lorsque l'opposition des habitants de Sainte-Agnès empêcha l'exécution de ce plan, tandis que la mort soudaine du seigneur-évêque, survenue en 1532, coupa court à la transaction.

Trois ans avant sa mort, l'empereur Charles-Quint visita Monaco et y passa trois jours pendant lesquels furent apportés, d'un commun accord, quelques changements au traité de Burgos: entre autres, que l'empereur cesserait d'entretenir deux cents soldats en garnison à sa charge, et que par compensation il accordait un vaste domaine dans le royaume de Naples avec le titre de marquis, au seigneur-évêque.

Deux événements très importants par rapport à l'indépendance de Monaco eurent lieu sous le règne du seigneur-évêque: l'un a été la publication, en 1523, d'une bulle par laquelle le pape Clément VII en reconnaissait la souveraineté d'une manière expresse, l'autre était la reconnaissance explicite de cette même indépendance par l'empereur Charles-Quint. Après la mort du seigneur-évêque en 1532, et l'accession d'Honoré I^{er}, l'Empereur accredita Francisco de Valençuela comme résident impérial à la cour de Monaco. C'était la première fois qu'un prince de Monaco était gratifié d'une représentation diplomatique régulière dans ses Etats.

Le protectorat espagnol sur Monaco a pris fin en 1641, grâce à Honoré II, qui régnait alors sur la Principauté et qui trouvait intolérables la conduite et les prétentions des Espagnols. Les paiements que l'empereur Charles-Quint s'était engagé de faire en 1523-1524 étaient presque toujours restés en arrière, et, dernièrement, ils avaient été tout à fait suspendus. A ce sujet de plainte s'en ajoutait pour le Prince Honoré un autre non moins sérieux, savoir que la garnison espagnole méconnaissait son autorité et que la couronne d'Espagne passait outre sur ses protestations. Richelieu était anxieux de regagner pour la France soit le protectorat sur Monaco, soit la précieuse alliance de son Prince. Aussi, à la suite de négociations conduites secrètement et dont les détails sont conservés dans les archives de Monaco, un traité fut-il conclu en 1641, à Péronne, entre le prince de Monaco et Louis XIII. Le Prince, reconnaissant qu'un tel acte était d'intérêt général, renvoya aux puissances européennes un manifeste dans lequel il exposait et défendait sa conduite. Sept années plus tard, cette conduite fut jugée et sanctionnée par le congrès de Münster.

L'original de cet important traité est conservé dans les archives de Monaco. Il en existe une copie imprimée également conservée et portant la date de 1643. Elle est tout aussi curieuse que l'original. Comme le traité avec sa préface occuperait trop d'espace s'il était donné en entier, je présenterai un sommaire de principaux passages. Au commencement, Louis roi de France et de Navarre déclare qu'il usera de sa force armée pour défendre et protéger les Princes, les Etats et les peuples qui, étant opprimés ou maltraités, recourront à son aide et que son « bien-aimé ami et cousin, le Prince de Monaco », a réclamé sa protection, en s'engageant à admettre une garnison française à Monaco, à la place de l'espagnole et comme gage de sa confiance dans le Roi de France. Après ce préambule il est dit que comme les Espagnols avaient failli déposséder le Prince de la souveraineté de la place et de la forteresse de Monaco, le Roi consentait à prêter l'oreille à la requête du Prince pour user du pouvoir qu'il avait reçu de Dieu afin d'aider des Princes voisins à conserver le leur. Les conditions étaient que « le Roi de France aurait à Monaco une garnison de 500 hommes, que le Prince aurait le commandement de cette force armée et détiendrait aussi les clefs de la place. L'officier commandant et ses subalternes devaient prêter serment de lui conserver la Principauté placée sous la protection de Sa Majesté. »

Le sixième article était ainsi conçu: — « Sa Majesté laissera ledit Prince dans la jouissance de sa liberté et souveraineté sur Monaco, Menton et Roquebrune, sans que ladite garnison royale ou autre le gêne et s'ingère jamais dans des affaires affectant ladite souveraineté sur terre et sur mer, et encore moins dans le gouvernement et l'administration de la justice ou la gestion de ses biens, ladite garnison étant seulement employée à garder la place ». Moins importantes, bien que dignes de remarque, sont des dispositions accordant au Prince, en France, des domaines de valeur aussi grande que ceux dont il était privé dans les Etats espagnols et lui conférant des ordres français en échange de ceux qu'il avait reçus de l'Espagne. Le Roi s'engageait aussi à employer le Prince et son fils dans d'importantes missions pour marquer en quelle estime il les tenait. Ce dernier engagement a été rempli d'une manière marquante lorsque Louis XIV chargea Louis I^{er}, de Monaco, de représenter la France à Rome; l'entrée du Prince fut une des plus grandioses qui aient jamais été vues dans la Cité Sainte, les chevaux de son équipage étaient munis de fers d'argent légèrement attachés, qui tombaient et étaient ramassés par les spectateurs, toutes choses étant sur un pied de magnificence qui éblouissait les Romains mais pesait lourdement sur le peuple de Monaco.

J'ai fait ressortir les traités conclus entre les Princes de Monaco et les Souverains d'Espagne et de

France; le témoignage porté par ces documents, quant à l'importance et à l'indépendance de Monaco, est concluant. Le fait notable le plus récent du même genre est l'union douanière établie entre la France et Monaco en 1865. Alors, comme dans d'autres occasions antérieures, la France a traité Monaco comme une Principauté indépendante. Quoique grandement réduite en étendue depuis la cession faite en 1861 à la France des villes de Roquebrune et de Menton, la Principauté jouit encore de ses anciens droits reconnus et, comme son titre à l'indépendance est si ancien et si bien établi, les puissances européennes l'ont traitée avec un respect marqué. Ceux qui étudieront soigneusement les archives de Monaco seront seuls à même d'en écrire l'histoire. Cette histoire, telle qu'elle a été composée jusqu'à présent, est largement fabuleuse. L'histoire vraie est si intéressante que l'écrivain qui la reproduira n'aura pas besoin d'incidents imaginaires pour fasciner ses lecteurs.

Charles III, le prince régnant de Monaco, a ordonné que toutes les archives soient publiées, et il a approuvé que leur publication soit faite dans l'ordre suivant. Elles comprennent des documents et correspondances relatives à trois illustres familles — celle des Grimaldi, fondateurs de Monaco, et celles des Matignon et des Mazarin avec lesquelles les Grimaldi ont été alliés par mariage. La publication prendra huit années: le premier volume, qui est à peu près terminé, paraîtra bientôt. Il contiendra les documents illustrant l'histoire de la Principauté et ses relations diplomatiques du xv^e au xvii^e siècle. En feuilletant ces papiers, j'en ai trouvé un adressé à Honoré II en date de 1650, écrit en français et signé « Jacques ». Il avait pour but de fournir des instructions concernant la flotte anglaise dans la Méditerranée, et l'auteur s'y présente comme Lord Grand Amiral d'Angleterre. Je n'ai, sur le moment, pas reconnu dans ce « Jacques » la signature de celui qui fut plus tard Jacques II (James II). Cela m'a rappelé la traduction faite par Boswell d'une lettre d'introduction de Rousseau qu'il avait publiée dans son *Journal of a tour to Corsica* (Journal d'un tour en Corse) et dans laquelle la translation s'étendait jusqu'à la signature figurant comme « John James Rousseau ».

La deuxième partie de la publication sera consacrée aux chartes du comté de Rethel, dans le nord de la France, documents qui ont passé en la possession des Princes de Monaco par alliance de mariage avec la duchesse de Mazarin. Ces chartes jettent beaucoup de jour sur l'histoire féodale du nord de la France; elles s'étendent du xii^e au xiii^e siècle, et les sceaux qui les accompagnent, dont 600 environ sont assez bien conservés pour être reproduits, sont presque aussi intéressants et aussi utiles que les parchemins mêmes. Sur ces chartes, 924 sont entièrement inconnues aux amateurs de ce genre de littérature. Le sceau de Joinville est attaché à l'une d'elles. Il est à noter qu'aucun sceau parfait, à l'exception de celui-ci, n'a encore été trouvé de ce célèbre écrivain français, tandis que le document auquel le sceau est adjoind est de grande valeur pour l'étude de l'ancien français. La troisième partie comprend la correspondance du maréchal Jacques de Matignon, qui était lieutenant général de la province de Normandie de 1559 à 1581, et qui occupa le même office dans les provinces de Guienne et de Gascogne de 1581 à 1597. Ces lettres sont au nombre de 6,000, dont plus de 1,000 de la main même de Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis et Henri IV. Plusieurs de ces lettres, celles de Catherine de Médicis, en particulier, sont très difficiles à déchiffrer. Elle écrivait français d'oreille et, comme sa prononciation avait un cachet spécial, l'orthographe des mots est si exceptionnelle que le lecteur renonce souvent de désespoir à la tâche d'en découvrir le sens. Tout aussi curieuses et intéressantes que les lettres d'aucun des personnages ci-dessus mentionnés sont celles de Richelieu et de Mazarin, de Louvois et de Colbert, de Saint-Simon et de Montaigne.

Bien que les archives de Monaco fournissent beaucoup de matériaux précieux aux amateurs d'histoire, elles satisfèrent également la curiosité des lecteurs ordinaires. Mais l'écrivain qui les mettra à contribution dans un but personnel indépendant pourra produire bien des livres d'un intérêt historique général. Les volumes doivent être imprimés à Monaco et, à en juger par ce que j'ai vu de cette provenance, ils formeront d'excellents spécimens de typographie. Lorsque les archives de Monaco seront livrées au monde, la petite Principauté deviendra plus que jamais un point de mire de curiosité, et elle pourra se concilier un respect plus grand même qu'aux temps déjà reculés où de puissants monarques briguaient son alliance, et où l'autorité dont elle jouissait dans la Méditerranée influait si largement sur la politique de l'Europe.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nec. — On écrit de Saint-Sauveur (Alpes-Maritimes) qu'un grave accident s'est produit à Rimplas. Un éboulement considérable a eu lieu à la suite de l'explosion d'une mine. Deux ouvriers, l'un âgé de 19 ans, et l'autre marié et père de famille, sont morts. La gendarmerie ainsi que le parquet se sont transportés sur les lieux. Une enquête est ouverte.

(1) Nous rétablissons le texte de cette lettre d'après l'original existant aux archives du Palais de Monaco. N. D. L. R.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le carême s'ouvre par des jours radieux qui ne portent guère l'âme aux tristesses de la pénitence et aux sombres retours sur soi-même.

Ce n'est point un mince mérite que de recevoir maintenant à Paris, car, il s'en faut de beaucoup que tout soit couleur de rose dans le métier de maîtresse de maison.

La baronne Adolphe de Rothschild n'a pas reculé devant cette tâche en l'honneur du prince de Galles, qui a passé quarante-huit heures à Paris, en revenant de Cannes.

Pendant son passage à Paris, le prince héritier de la Grande-Bretagne s'est inscrit parmi les souscripteurs de l'Institut Pasteur, dont la fondation a été demandée au public par un comité où figurent les plus illustres personnalités des cinq académies.

On peut considérer dès maintenant comme fondé, l'Institut où les malades menacés de la rage pourront être soignés d'après la méthode de l'illustre savant.

La mort vient d'emporter une des personnalités les plus distinguées de ce temps, M. Boinvilliers, ancien sénateur de l'empire, qui s'est éteint à quatre-vingt-sept ans dans son château de Beauval.

Un des conteurs les plus universellement lus de notre époque, M. Jules Verne, a été victime d'un attentat dont l'auteur est un de ses parents, atteint de folie.

Le monde artistique est dans l'attente d'une arrivée à Paris, bien faite pour exciter son émotion. Liszt

viendra la semaine prochaine pour l'exécution, à Saint-Eustache, de sa messe dite de Graun, du nom de la ville qui en eut la primeur.

Hamlet, comme je l'avais prévu, n'a pas fait long feu à la Porte-Saint-Martin. Il cède le pas à Fedora où M^{lle} Sarah Bernhardt, retrouvant un rôle à sa taille, reverra les beaux soirs du Vaudeville.

BACHAUMONT.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

Etude de M^e DONNÈVE, avocat rue des Briques, à Monaco

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE

Il sera procédé, le vingt-deux mars prochain, jour de lundi, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco,

En vertu de l'article 393 du Code de procédure civile, et faute par la dame Antoinette Ronco, épouse Trucchi, sans profession, demeurant à Monaco, adjudicataire,

A la requête de la dame Mathilde Gaziello, veuve Oullion, sans profession, domiciliée à Monaco, ayant M^e Donnève pour avocat,

A la vente sur folle enchère, et en un seul lot, d'un immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

Un groupe de trois maisons sises à Monaco, quartier de la Condamine, et connues sous le nom d'Annexe de l'Hôtel des Bains.

En arrière de ce bâtiment et formant, au nord et à l'ouest, deux des côtés de la cour, se trouvent deux autres constructions dites bâtiments de dépendances.

Le tout occupe un terrain d'une superficie de quatorze cent soixante-dix mètres cinquante-cinq décimètres carrés, et confronte, dans son ensemble: de l'est, au boulevard de la Condamine; de l'ouest, au sieur Joseph Marquet; du nord, au sieur François Aureglia, et du midi, à l'avenue Caroline.

Ledit immeuble, dépendant de la succession Gaziello, a été adjugé à ladite dame Antoinette Ronco, épouse Trucchi, par ordonnance d'adjudication du trente janvier dernier, intervenue en suite de la licitation ordonnée par jugement du 21 juillet dernier, enregistré, moyennant la somme principale de quatre-vingt-dix mille francs, outre les charges.

MISE A PRIX

La vente sur folle enchère se fera aux clauses et

conditions du cahier des charges, déposé, pour parvenir à l'adjudication, et, en outre, à la charge des frais de folle enchère, et sur la mise à prix de soixante mille francs.

Fait et rédigé par M^e Donnève, avocat de la poursui-vante, à Monaco, le 22 février 1886.

Ch^{er} A. DONNÈVE.

Enregistré à Monaco, le 23 février 1886, n^o 83 v^o, c^o 2. Reçu un franc.

RAISSEGUER.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables:

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 8 au 14 mars 1886

MENTON, yacht à vap. Cérés, ital. c. Bizzi, passagers. NICE, yacht à vap. Sylvia, angl. c. Trew, id. ID. vapeur Niçois, fr., c. Martel, id. ID. vapeur Vent-Debout, fr. c. Lambert, id.

Départs du 8 au 14 mars 1886

MENTON, yacht à vap. Cérés, ital. c. Bizzi, passagers. GÈNES, b. Penelope, ital. c. Bertilotti, sur lest. CANNES, b. Marceau, fr., c. Gardin, id. ID. b. Saint-Joseph, fr., c. Davin, id. S^{te} RAPHAËL, b. Antonin-Alfred, fr., c. Jacomin, id.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine.

8, rue Halévy, Paris

Sommaire du n^o 15, 7^{me} année (13 mars 1886):

Art et Chiffons, par Frivoline, dessin de G. de Billy. — Gazette héraldique, par H. Gourdon de Genouillac. — Un divorce s. v. p., par Bonaventure, dessin de Bukovac. — Le mariage de M^{lle} Wilhelmine Decazes, dessin et légendes de Hy. — Emsalifer, par M^{me} Omer Pacha (suite et fin). — Femme de Damas, dessin de Huyssmans. — La bouquetière, dessin original de Roullier. — Chronique mondaine, par Montjoye. — Courrier de Nice, par Mario. — A travers les théâtres, par Vert-Vert, dessins de G. de Billy. — Chronique du Sport, par Maubourguet. — Chronique financière, par Bonconseil.

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco. 1886.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Table with columns: Pressions barométriques réduites à 0 de température et au niveau de la mer, Température de l'air (Le thermomètre est exposé au nord), Humidité relative moyenne, Vents, État du Ciel. Rows include dates from March 9 to 15.